

LES « VIEUX-BOURGS » DU CHAROLAIS-BRIONNAIS

2^e partie

Alain Dessertenne et Françoise Geoffray

QUERELLES DE CLOCHER

Il est quatre communes où l'option d'une église neuve et l'implantation d'un nouveau chef-lieu ont singulièrement divisé la communauté avec une certaine intensité.

La Chapelle-sous-Dun

À La Chapelle-sous-Dun, une pétition est envoyée au préfet en 1846 contre le projet municipal de construction d'après les plans de l'architecte lyonnais Fléchet ; la fronde est menée par 28 propriétaires qui contestent l'emplacement choisi et le montant du devis (12 500 F) ; mais cette opposition est aussi constructive, puisqu'elle offre un terrain pour agrandir le cimetière et élever une cure qui fait défaut ; elle s'engage en outre à fournir matériaux et main-d'œuvre bénévole pour réparer l'église existante. Néanmoins, le conseil municipal, appuyé par le conseil de fabrique, adopte le projet Fléchet en faveur duquel une souscription a réuni 2 655 F. L'enquête publique, exigée par l'administration, récolte 86 avis favorables face à 37 opposants qui dénoncent le fait que 55 ouvriers mineurs, étrangers à la commune, auraient apporté leur soutien au projet. La rupture politique de 1848 amène une nouvelle municipalité défavorable à la reconstruction, mais les manœuvres du maire paraissent bientôt suspectes au préfet qui menace de le révoquer. Le projet Fléchet ayant été repoussé par le conseil des Bâtiments civils, on fait appel à Berthier dont les plans et le devis sont adoptés et mis en œuvre en 1850 ; la croissance de la population, consé-



La Chapelle-sous-Dun, le bourg.

quence de l'activité minière, nécessite un agrandissement de l'église dès 1865.

Chassigny-sous-Dun

À Chassigny-sous-Dun, c'est dès 1826 qu'une pétition est signée devant notaire par 52 habitants qui s'opposent à la translation de l'église souhaitée par la municipalité. Une dizaine d'années plus tard, la fabrique commence à faire regrouper les matériaux nécessaires à l'agrandissement de la vieille église. Deux camps vont désormais s'affronter pendant une décennie ; le premier s'exprime par la voix de M. Terrasse de Tessonnet, conseiller municipal et châtelain du Bief, soutenu par 107 signataires : « Le voisinage seul du château des anciens seigneurs avait jadis déterminé le placement (*sic*) de l'église sur ce point défectueux



Chassigny-sous-Dun, l'église.

[...]. Nous avons supporté notre mal en patience, tant que l'église a pu tenir sur pied, telle qu'elle est. » (mémoire du 8. 03. 1841). Le camp adverse, appuyé par la fabrique, apporte les fonds d'une souscription publique montant à 10 350 F. Le rapport de l'ingénieur lyonnais Catenod était censé arbitrer le différend

en déterminant Le Villard comme emplacement le plus favorable, et qui n'éloignerait que douze foyers du nouveau chef-lieu ; il suscite au contraire une nouvelle pétition des opposants. Tirant exemple des églises neuves qui s'élèvent tout autour de Chauffailles, la municipalité qui souhaite en finir, accepte le don d'un terrain et



Dyo, le bourg.



Dyo, extrait du plan cadastral, 1804.

vote l'acquisition d'un emplacement complémentaire ; l'arrêté préfectoral du 30 juillet 1851 et l'approbation du projet dressé par Berthier le 17 décembre suivant, entérinent définitivement le choix du Villard comme nouveau chef-lieu. La construction de l'église est largement soutenue par des souscripteurs (10 150 F), la fabrique (5 000 F) et un emprunt auprès de particuliers (6 000 F à 5%).

Dyo

La détermination d'un lieu pour implanter une église à Dyo fut amplement débattue et nécessita de longs arbitrages de la part de l'administration et de l'autorité religieuse, dont les rapports témoignent de l'irrationalité des points de vue : « Si cette situation se prolongeait, écrit le sous-préfet, les fonctions de maire seraient aussi impossibles que

le ministère du curé. Ce ne sont plus des discussions sérieuses et raisonnables, ce sont des coteries excitées les unes contre les autres. Outre l'intérêt personnel et l'amour propre, toutes les passions sont en jeu. » (lettre au préfet, 11.06.1867). Les parties s'affrontent en 1866 au moyen de pétitions appuyées de souscriptions : l'une, non légalisée par le maire, apporte 8 000 F « sous la condition expresse que l'église nouvelle sera construite au centre de la commune, le long du chemin de Paray à Colombier, entre Coptier et la croix de Perche » ; la seconde, légalisée, n'apporte que 4 000 F « à condition que l'église sera reconstruite au bourg actuel et que le cimetière ne sera pas déplacé. » Evêque et sous-préfet s'accordent à penser que le lieu-dit Le Charne occupe une position sinon centrale, du moins à portée de tous les che-

mins. On est parfois surpris par les arguments de l'administration : « Le Charne est au point de vue de tout le pays le point le plus pittoresque de la commune, sur le chemin du bourg à Mans, d'une grande fréquentation », alors que la croix de Perche est un lieu caché du vieux bourg qui « ne pourrait même pas jouir de la vue du clocher »...

Au problème du choix de l'emplacement, s'ajoute la difficulté de mener à bien un projet de construction, celui de l'architecte départemental Dominique ayant été rejeté par les Bâtiments civils, tandis que Berthier et Della-Jogna sont sollicités, sans suite. C'est donc bien sur la colline du Charne que l'église sera élevée de 1866 à 1870 sous la conduite de l'architecte Giroud, alors qu'une mairie-école est bâtie au vieux bourg dès 1865 ; il faudra attendre pour que le nouveau chef-lieu accueille l'école de filles en 1884, puis un groupe scolaire avec mairie en ... 1926 !

Saint-Marcelin-de-Cray

Comme on l'a vu, la détermination d'un chef-lieu à Saint-Marcelin est intimement liée aux relations avec la commune de Cray jusqu'à leur fusion en 1861. En 1852, la municipalité

de Cray déplore que l'église de Saint-Marcelin, à laquelle Cray est unie depuis 1806, soit exigüe au point que « les fidèles sont obligés d'assister aux offices en plein air » (délibération du 2.02.1852) ; aussi demande-t-elle que l'église de Cray soit érigée en chapelle vicariale ; malgré l'opposition de Saint-Marcelin, l'affaire avance jusqu'en 1858 : un projet d'agrandissement de l'église de Cray est dressé par l'architecte Loron dont le devis de 11 000 F est loin d'être couvert par une souscription publique (2 383 F) et le concours de la fabrique (3 000 F) ; d'autant plus que la commune s'est aussi engagée dans l'acquisition d'un presbytère à La Grangerie. Toutefois, le projet d'église neuve ne fait pas non plus l'unanimité à Saint-Marcelin, où une partie de la population juge que l'ancienne pourrait être réparée. Le conseil de fabrique soutient le projet d'agrandissement avec le produit d'une vente immobilière et une souscription publique, alors que le curé, le maire et une partie du conseil municipal sont prêts à adopter le projet de construction proposé par Berthier. Au final, Etat, commune et fabrique se retrouveront pour financer le chantier *a minima* : le clocher ne sera



Saint-Marcelin-de-Cray, le bourg.

élevé qu'en 1873 sous la direction d'Adrien Pinchard, élève de Berthier, et les chapelles latérales prévues initialement ne seront jamais construites.

LE DOIGT DE DIEU OU LE BRAS DU POLITIQUE ?

La construction d'une nouvelle église au 19^e siècle, le plus souvent dans le style néo-gothique, semblait apte à répondre à bien des aspirations : celle d'un clergé qui, soucieux de re-christianisation, cherchait à revenir à l'art médiéval, considéré comme âge d'or du christianisme ; celle d'un corps d'architectes ambitieux, influencés par Viollet-le-Duc, en rupture avec l'enseignement classique des Beaux-arts, qui croyaient que l'architecture médiévale pouvait être le levain de l'architecture contemporaine ; celle enfin d'une administration des Cultes soucieuse de rationaliser les dépenses.

On affirme généralement que le clergé fut le principal protagoniste des reconstructions d'églises. Cela n'apparaît pas évident à la lecture des archives consultées pour cet article ; sans doute faudrait-il explorer les délibérations du conseil de fabrique quand elles sont conservées pour y découvrir les aspirations des paroissiens. L'impression générale est plutôt celle d'une détermination des municipalités à créer un nouveau chef-lieu, peut-être sous la pression d'une administration préfectorale encline à renforcer le pouvoir municipal face à l'Église, tout en le contrôlant. Rien ne symbolise mieux la primauté de celui-ci que de voir graver le nom du maire Claude-Marie Millet au portail de l'église de Chassigny, encore que ce cas n'ait pas valeur générale.

Quoiqu'il en soit, dans nos huit villages, la modernité l'emporte sur la tradition, les nouveaux édifices sur les lieux culturels immémoriaux, parce que cela semble correspondre, sinon à la volonté, du moins à l'adhésion du plus grand nombre. On pourrait aussi se demander, avec l'historien Philippe Boutry, si l'église néo-gothique du Second Empire, par ses ruptures de lieu et de



Saint-Martin-de-Salency, l'église Saint-Martin.



Changy, l'église Saint-Paul à Tourny.



Saint-Symphorien-des-Bois, le bourg.



Baudemont, emplacement de l'ancienne église.

style, n'a pas contribué à éloigner certains paroissiens, surtout dans les régions à forte tradition catholique, comme c'est le cas en Charolais, où une fraction de fidèles était déjà entrée en dissidence après le Concordat de 1801 (Petite Eglise).

Les architectes néo-gothiques du 19^e siècle qui croyaient créer,

dans la foulée des théories rationalistes de Viollet-le-Duc, les conditions d'une architecture moderne et nationale fondée sur l'art médiéval, n'ont abouti le plus souvent qu'à une production stéréotypée peu convaincante. Les recherches de Berthier et surtout de Della-Jogna, à travers les modèles néo-romans ou

VIEUX-BOURGS ET BOURGS-NEUFS EN SAÔNE-ET-LOIRE

Plusieurs communes de Saône-et-Loire ont vu leur chef-lieu se déplacer au cours du 19^e siècle. **Saint-Racho** a anticipé puisque le nouveau village de Dun-le-Roy avait déjà quitté sa « montagne » pour s'établir à mi-pente dès le début du 18^e siècle ; l'église devait y être reconstruite en 1836, tandis que la construction d'une mairie-école devait attendre encore 40 années. **Martailly** acquiert son autonomie par rapport à Brancion, en édifiant une église en 1824 ; elle bénéficie du titre d'annexe vicariale, avant son érection en cure en 1827 ; une mairie-école y est construite en 1847. À **Jouvençon**, la construction d'une nouvelle église en 1838 à distance de l'ancienne, située sur un tertre dans un coude de la Seille, justifie l'existence d'un lieu dit *Vieux-Jouvençon* pour cette commune bressane qui avait refusé dès 1808 d'être rattachée à la paroisse de Brienne, et dont le « bourg-neuf » s'était rapproché de la route de Tournus à Louhans, comme la plupart des communes du secteur (Bantanges, Rancy).

Rattachée en 1804 à Charmoy, l'ancienne paroisse de Saint-Nizier-les-Charmoy déplace son chef-lieu au hameau des **Bizots**, où la mairie-école construite en 1861 précède l'église bâtie en 1867, et dont elle finit par prendre le nom en 1904. Abandonnée après la Révolution, l'église de **Thil-sur-Arroux** est détruite en 1846 ; une nouvelle église est construite en 1858, 500 m à l'ouest, en un lieu où la mairie-école s'est établie cinq ans plus tôt. A **Saint-Bérain-sur-Dheune**, le chef-lieu quitte la rive gauche de la Dheune, resté enclavé dans la commune de Perreuil, créée au moment de la Révolution ; une nouvelle église est édifiée en 1834 sur la rive droite, où une mairie-école s'installe en 1853 dans un immeuble acquis ; en 1864, une nouvelle délimitation des communes replace définitivement sur Saint-Bérain la vieille église entourée du cimetière. Érigée en paroisse au détriment de Dettay au 18^e siècle, **La Boulaye** se retrouve simple annexe en 1806 ; elle établit sa mairie-école dans l'ancienne cure en 1852 ; à la fin du siècle, la vieille église se retrouve enclavée dans les propriétés d'Henri Schneider qui propose à la commune, moyennant quelques cessions immobilières, de prendre à sa charge la construction en un nouveau chef-lieu d'une mairie-école en 1898, puis d'une église en 1902.

Autre est le cas des communes qui ont placé leur centre administratif éloigné du chef-lieu historique et de l'église : Bantanges, Bray, Brion, Burnand, Charmay-les-Mâcon, Chenôves, Ecuisses, Fragnes, La Loyère, Le Miroir, Marcilly-les-Buxy, Saint-André-le-Désert, Saint-Martin-de-Commune... Différent est encore l'effet des nombreuses fusions de communes, ou leur partition, à l'origine de la création de nouveaux bourgs ou chefs-lieux comme Les Guerreaux, Lux, Morlet, Paris-l'Hôpital, Saint-Edmond, Saint-Gilles... Quant aux nombreux **Bourgneufs** de Saône-et-Loire, leur origine est bien souvent médiévale : ils représentent à ce titre l'équivalent des *villeneuves* urbaines et des *abergements* ruraux, créations seigneuriales ou princières de nouveaux lieux habités, affranchis ou non.

romano-byzantins, n'ont que plus d'éclat : l'église de Saint-Martin-de-Salencey apparaît comme un chef-d'œuvre de créativité parmi le levain néo-gothique.

Selon l'historien Jean-Michel Leniaud, la seule véritable concession au symbolisme chrétien de l'église du 19^e siècle fut la flèche, omniprésente quel que soit le style : doigt de Dieu, trait d'union lancé entre la terre et le ciel, chacune de nos huit églises en fut effectivement dotée. On a vu à Dyo combien il importe que l'église demeure visible ; c'est que la paroisse reste, pour la plupart des habitants, l'espace de référence. D'une certaine façon, l'église doit être également audible, car la cloche, qui scande le temps et sanctifie le territoire, doit être entendue en tous points. Chaque communauté vit au rythme propre de son clocher qui n'est pas tout à fait

celui du village voisin. Au moins jusqu'à l'avènement de l'horloge républicaine de la mairie censée donner l'heure universelle...

SOURCES

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE SAONE-ET-LOIRE

Inventaire du patrimoine : série 5 Fi (accessible sur le site internet des Archives).

Dossiers communaux : série O (classé par communes).

BOUTRY Philippe, *La modernisation du paysage paroissial*, in *Histoire de la France religieuse*, Editions du Seuil, 1991, tome 3, p. 275-280.

DAUBARD Christian, *Chassigny-sous-Dun ou l'histoire d'un bourg à l'autre*, Mémoire brionnaise, n° 10, p. 5-9 ; n° 12 p. 48 à 53.

LENIAUD Jean-Michel, *Les églises paroissiales*, in *Les cathédrales au XIX^e siècle*, Economica, 1993, chapitre 4, p. 459-491.

MELONIO Françoise, *Vers une culture démocratique*, in *Histoire culturelle de la France*, Editions du Seuil, 1998, tome 3, chapitre 6, p. 292-316.